



Paris, le 16 décembre 2015

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Madame Catherine GAUDY
Directrice Générale de la DGRH
Ministère de l'Education Nationale, de
l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
72 rue Regnault
75013 Paris

Madame la Directrice,

Par courrier de la ministre aux recteurs et DASEN adressé le 14 octobre dernier, vous précisez le cadre dans lequel il convient selon vous de traiter les obligations de service des éducateurs en internat.

Alors même que le chantier métier ouvert sur ce dossier est à l'arrêt depuis plus d'une année, nous ne pouvons pas accepter cette manière unilatérale de procéder sans aucune concertation en amont avec les organisations représentatives des personnels.

Vous affirmez que les fonctions d'éducateurs en internat n'ont vocation à être prises en charge par des professeurs des écoles que de manière exceptionnelle, parce qu'elles ne correspondent pas à leurs missions statutaires et qu'il conviendrait de confier « *en priorité, l'exercice de ces fonctions, en particulier la surveillance des nuitées, à des assistants d'éducation* ». Ces affirmations relèvent à notre avis d'une méconnaissance profonde de la réalité.

La notion d'internat éducatif a été pensée comme un moyen de remédiation pour aider et accompagner ces jeunes en très grande difficulté scolaire et/ou parfois en situation de handicap qu'accueillent les EREA. L'internat éducatif, comme son nom l'indique, nécessite des personnels formés et ce sont des professeurs des écoles spécialisés qui exercent ces fonctions éducatives au sein des EREA.

Dans ce cadre, on ne peut imaginer que des assistants d'éducation non formés, ayant un statut précaire, sans garantie de pérennité, puissent jouer ce rôle. Les élèves scolarisé-es en EREA et inscrit-es à l'internat doivent bénéficier de personnels formé-es, intégré-es dans la durée dans l'EREA et acteurs du projet d'établissement. A l'heure actuelle, il n'existe pas de personnels mieux placés que les PE pour assurer de telles missions.

Aussi Madame la Directrice générale, il nous semble pour le moins précipité et inacceptable de concevoir de telles préconisations. Nous demandons la réouverture urgente du groupe de travail qui s'est arrêté à l'automne 2014, sans aucune piste tracée ou calendrier donné. Dans l'attente de cette concertation, nous vous demandons le retrait de cette note.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Sébastien SIHR

**CC : M. Bernard LEJEUNE, Directeur de Cabinet de
Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**